



Cadre légal remise totale de dette caf

Par **Biscotte0610**, le **30/10/2018 à 14:28**

Bonjour, Dans le cadre d'une remise totale de dette, la caf doit t'elle légalement me reverser les retenues qu'elle a effectué depuis nov 2017 sur mes allocations pour pouvoir rembourser cette dette (qui est une erreur de sa part) J'ai effectué un versement en Octobre suite à la décision de remise de dette totale de la caf, elle m'a reversé le 22 octobre mon versement : dans une suite logique doit t'elle me reverser toutes les retenues qu'elle a effectué sur mes allocations? Merci Cdt

Par **Visiteur**, le **30/10/2018 à 20:32**

Bonjour Oui, si cette dette a été jugée non existante.